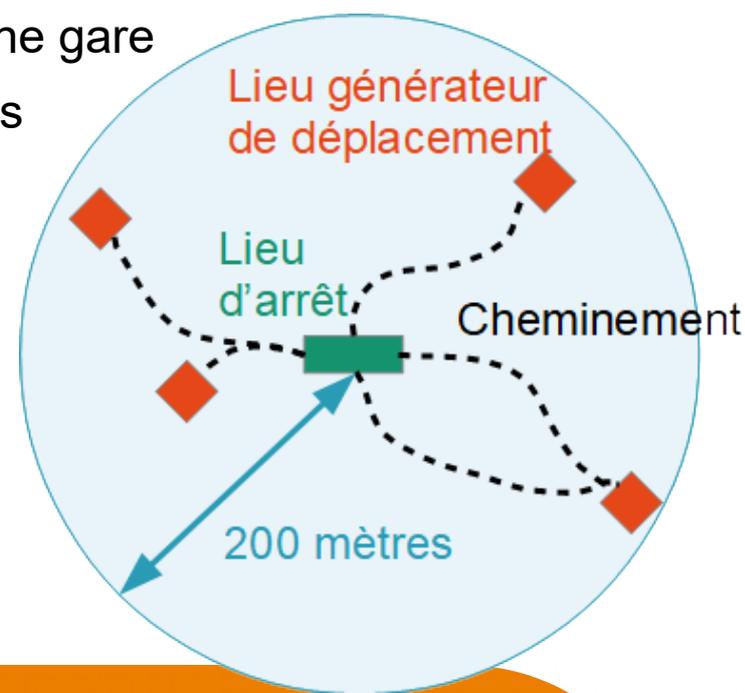


Contexte réglementaire

- L'art. 27 de la **LOM** prévoit l'obligation de constituer des BD sur :
 - 1) l'accessibilité des réseaux de transport
 - avant **décembre 2021** pour les 8 métropoles au sens européen (Lille, Strasbourg, Paris / IDF, Lyon, Marseille, Nice, Toulouse et Bordeaux)
 - avant **décembre 2023** pour tous les autres réseaux de transport
 - 2) l'accessibilité de la voirie autour des points d'arrêts prioritaires (200m)
 - avant **mai 2022** pour les communes comptant une gare
 - avant **décembre 2023** pour les autres communes
 - 3) les systèmes émettant par radio fréquence (balises bluetooth)
- Infos : [la fiche 5 « LOM et Accessibilité »](#)
- Infos : [sur la LOM](#)



Contexte réglementaire

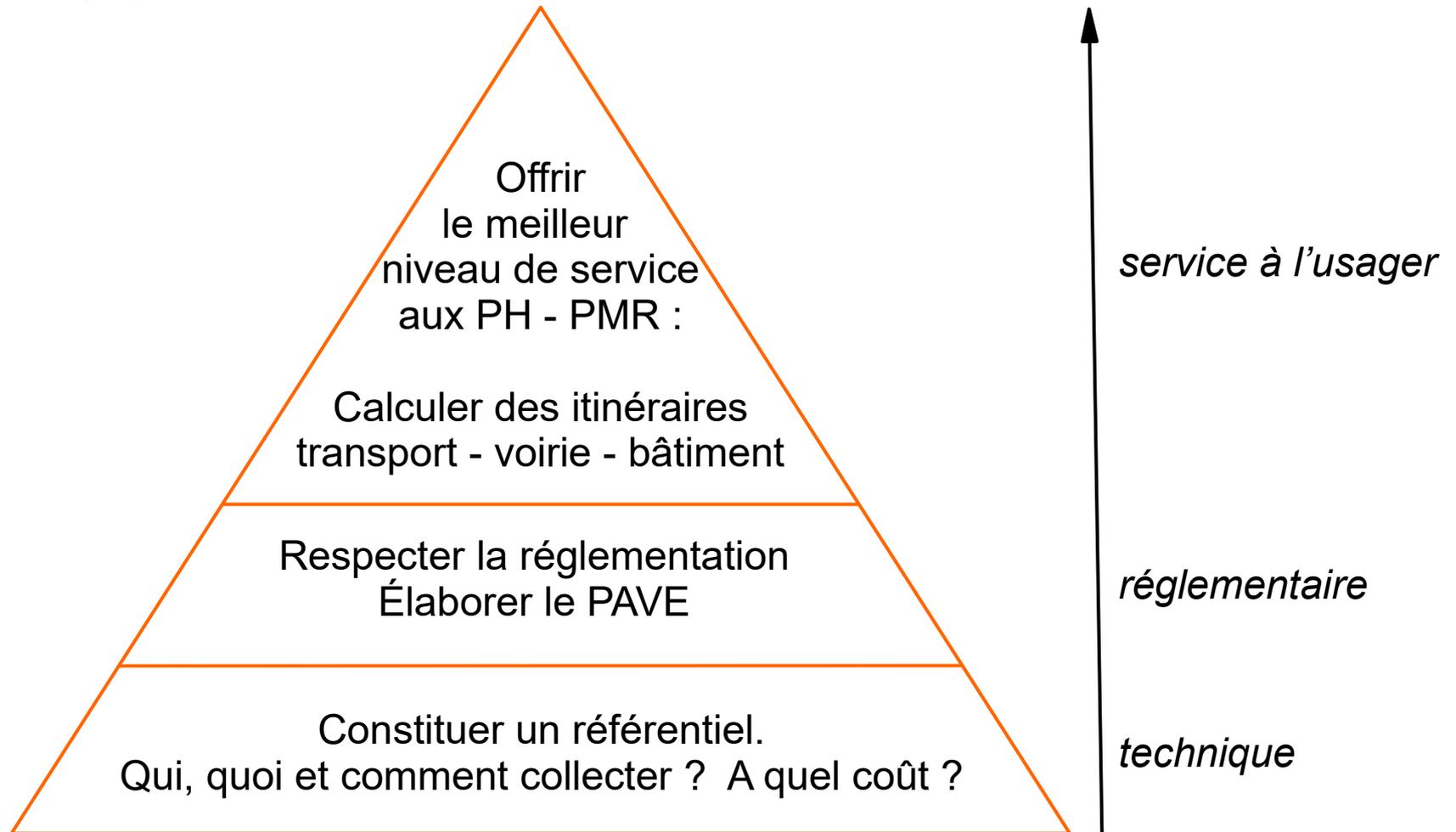
- La délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA) pilote la mise en œuvre
- En s'appuyant sur GT Accessibilité transport et GT CNIG Accessibilité
- 3 Priorités :
 - Rédiger les décrets d'application (pour Transport et voirie)
 - ➔ Élaborer le modèle de données décrivant l'accessibilité de la voirie, espace public, ERP
 - Déjà fait pour les transports, et disponible [sous NeTEx](#)
==> *nécessaire compatibilité avec le domaine transport et le format NeTEx*
 - ➔ Elaborer la méthode de collecte des données d'accessibilité
 - => imaginer un (des) processus adapté(s) à tous les territoires.
 - => rester vigilant sur la capacité des communes à créer / entretenir les données
- « [Présentation DMA sur LOM et mesures accessibilité](#) »

Echéances réglementaires

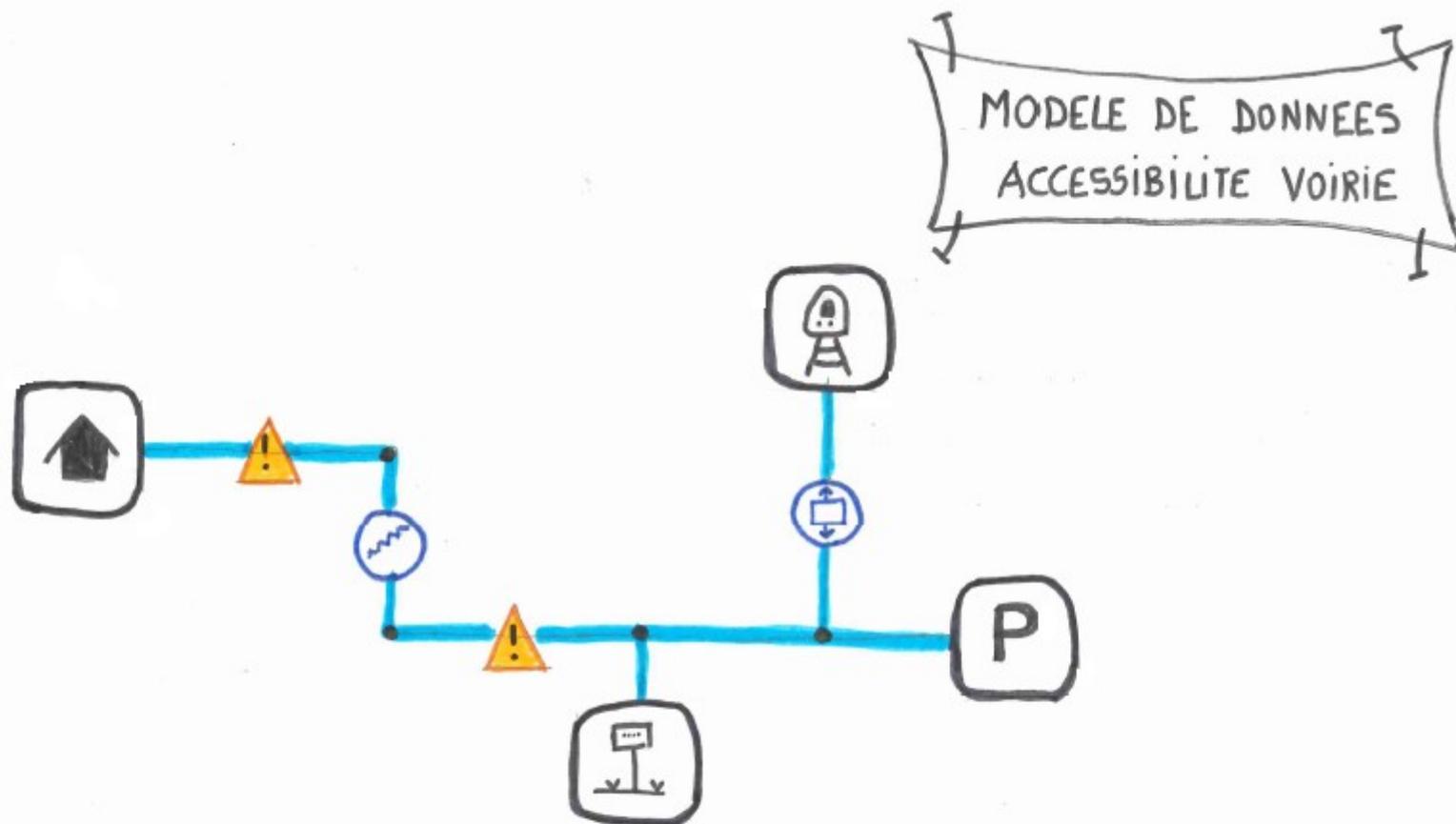
	1	2	3
Collecte	Réseaux TC	Voirie (200m)	ERP
	Autorités Organisatrices (AO) (Env. 360 AO)	CT gestionnaires de voirie (env. 35 000 cmes et 1260 EPCI)	Gestionnaires d'ERP (env. + 1,5 millions ERP)
Chantier 1: standardiser les données via des modèles/ profils			
Chantier 2 : faire le point sur les données existantes et créer les données manquantes			
Délais	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} déc. 2021 pour les 8 métropoles • 1^{er} déc. 2023 pour tous les autres réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • 16 mai 2022 pour les communes comptant une gare • 1^{er} déc. 2023 pour toutes les autres communes 	

Les enjeux

- 3 enjeux conjugués :



Des enjeux fonctionnels



OBSTACLE



SITE

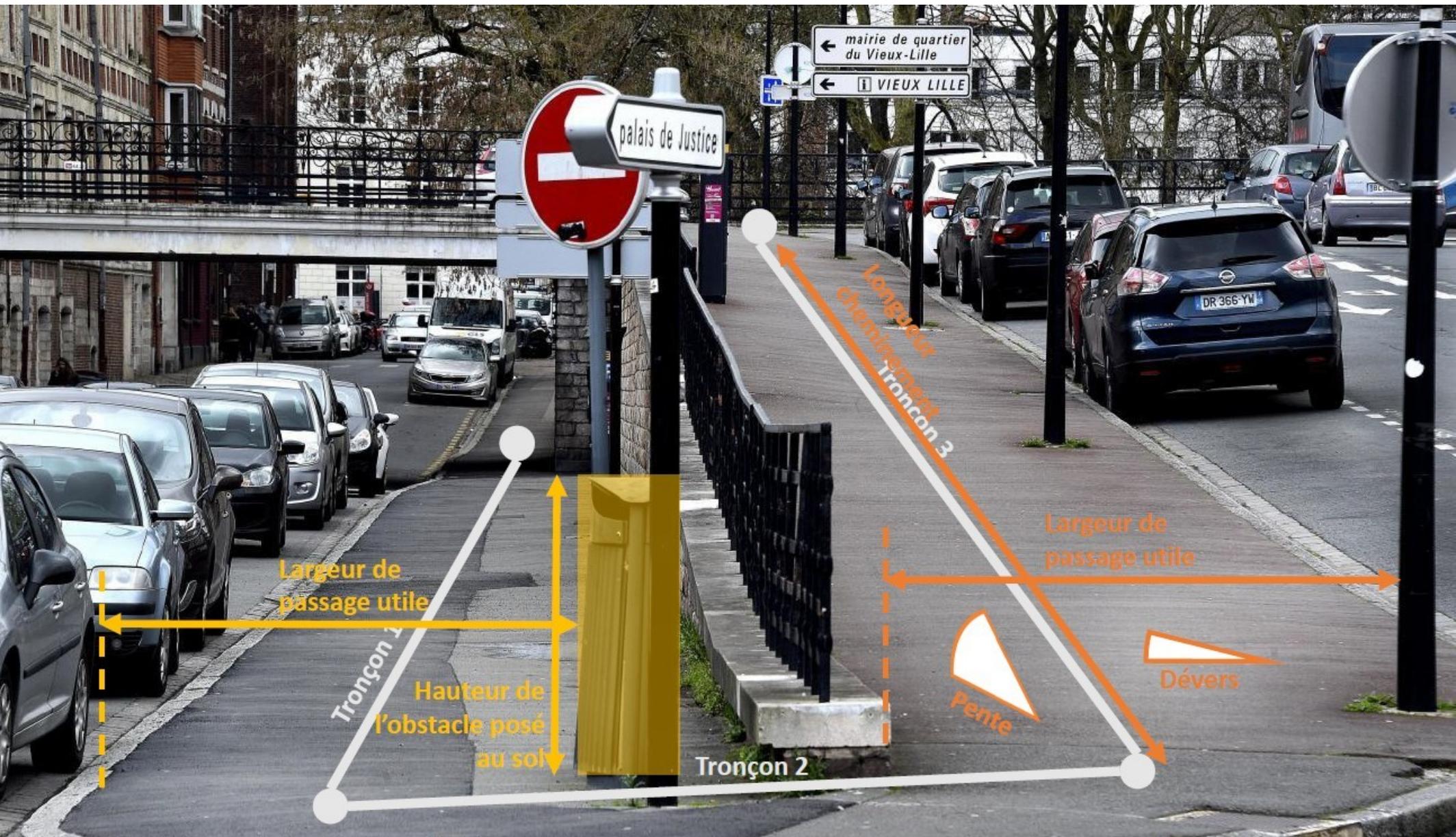


ACCES

fait le 14/05/2020
par B. LANDOIS CC SÈVRE et LOIRE

Des enjeux techniques

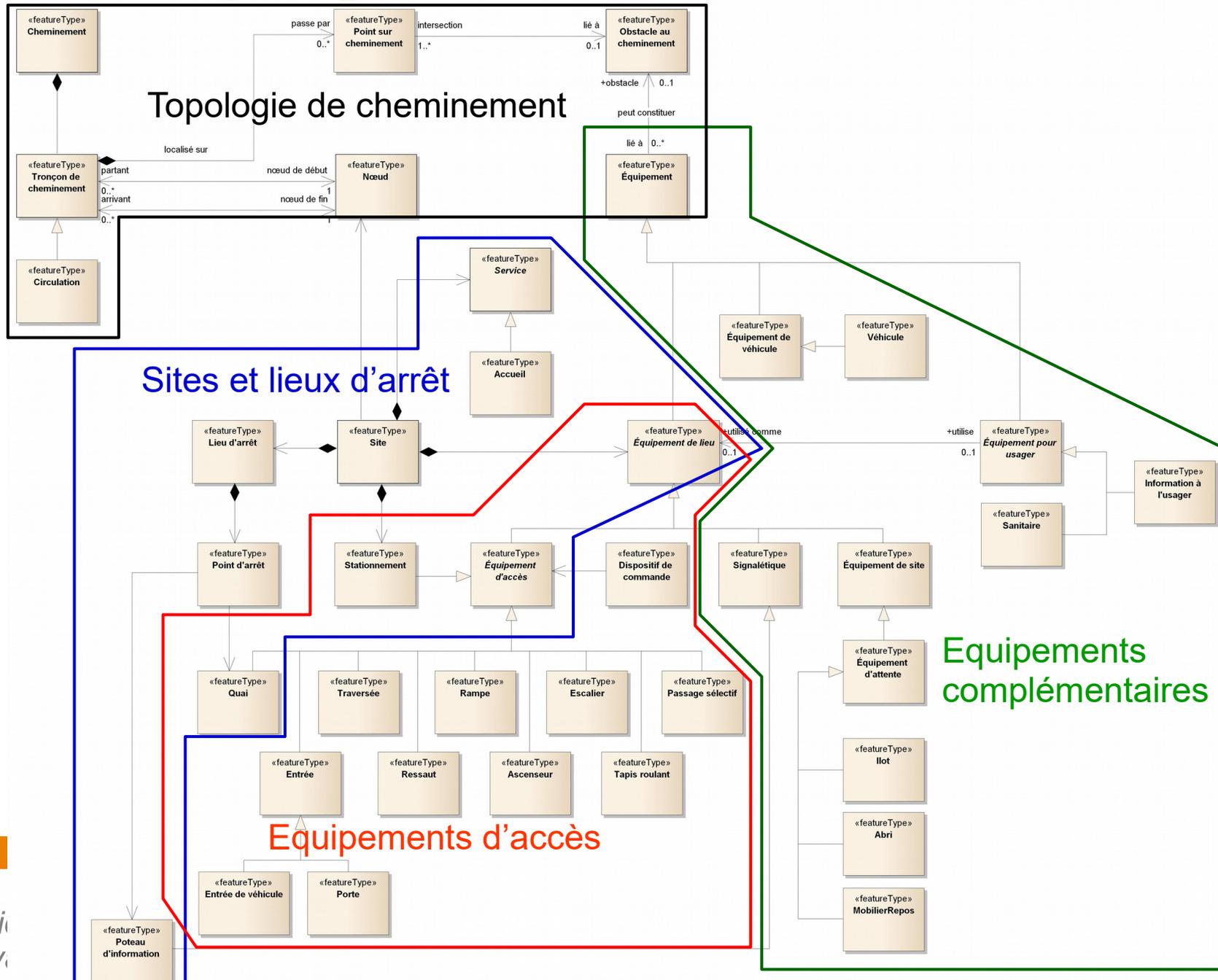
- Informations liées aux TR Cheminement, à collecter sur le terrain :



Le GT Accessibilité en quelques mots :

- Mandat validé par la Commission Données de mars 2019
- Pilotage DMA, animation technique : Cerema
- GT et méthode éprouvée du CNIG :
 - Concertation entre tous les acteurs :
 - DMA, associations PH PMR, collectivités, Cerema, IGN, jeunes pousses, BE, etc.
 - Expression des besoins utilisateurs
 - autour des modèles de données (ERP, voirie)
 - en conformité avec Inspire, NeTEx
 - De nombreux retours d'expériences
 - Des expérimentations programmées
- Objectif d'élaborer le standard CNIG
Accessibilité voirie – espace public - ERP

MCD du projet de standard – Saison 1



GT CNIG Accessibilité – Saison 2

- Démarrage janvier 2020
- 3 réunions plénière GT CNIG Accessibilité
- 4 réunions SG ERP (+ d'autres pilotées en direct par la DMA)
- Démarche alimentée par :
 - modèle « SIG & Accessibilité » saison 1
 - Autres modèles de données en collectivité
 - étude CEREMA « *Accessibilité des cheminements piétons entre les gares prioritaires et les équipements structurants en IdF* »
 - Partenariat Cerema – Lorient – Pays Basque : labo d'expérimentation
 - CAPB : focus ERP, Lorient : focus chaîne de déplacement
- Collectivités et jeunes pousses bien représentées
- Nombreux retours d'expérience : Lorient – CAPB – Ascaudit pour Bruxelles *prévu* : Brive
- Forte participation, intérêt marqué !

Point d'avancement :

- ERP :
 - Concertation sur le projet de modèle ERP 
 - Tests de collecte terrain, retour d'expérience, stabilisation du MCD 
 - partenariat Cerema / CA Lorient / CA Pays Basque
 - retour d'expérience à la rentrée
 - autres collectivités et partenaires privés intéressés ?
- ➔ Besoin de disposer d'un référentiel national des ERP (*env 1,5M*) 
- Voirie :
 - Concertation au sein du GT CNIG sur le projet de modèle voirie 
 - partage des sources et mise en place d'un outil collaboratif
 - collectivités et partenaires privés intéressés ?
- Modèle global CNIG Accessibilité compatible NeTEx 
 - Intégrer les autres éléments dans le modèle (équipements, etc.) 
 - Finaliser le catalogue d'objets + attributs 


Aspects géomatiques

-

Modélisation des ERP

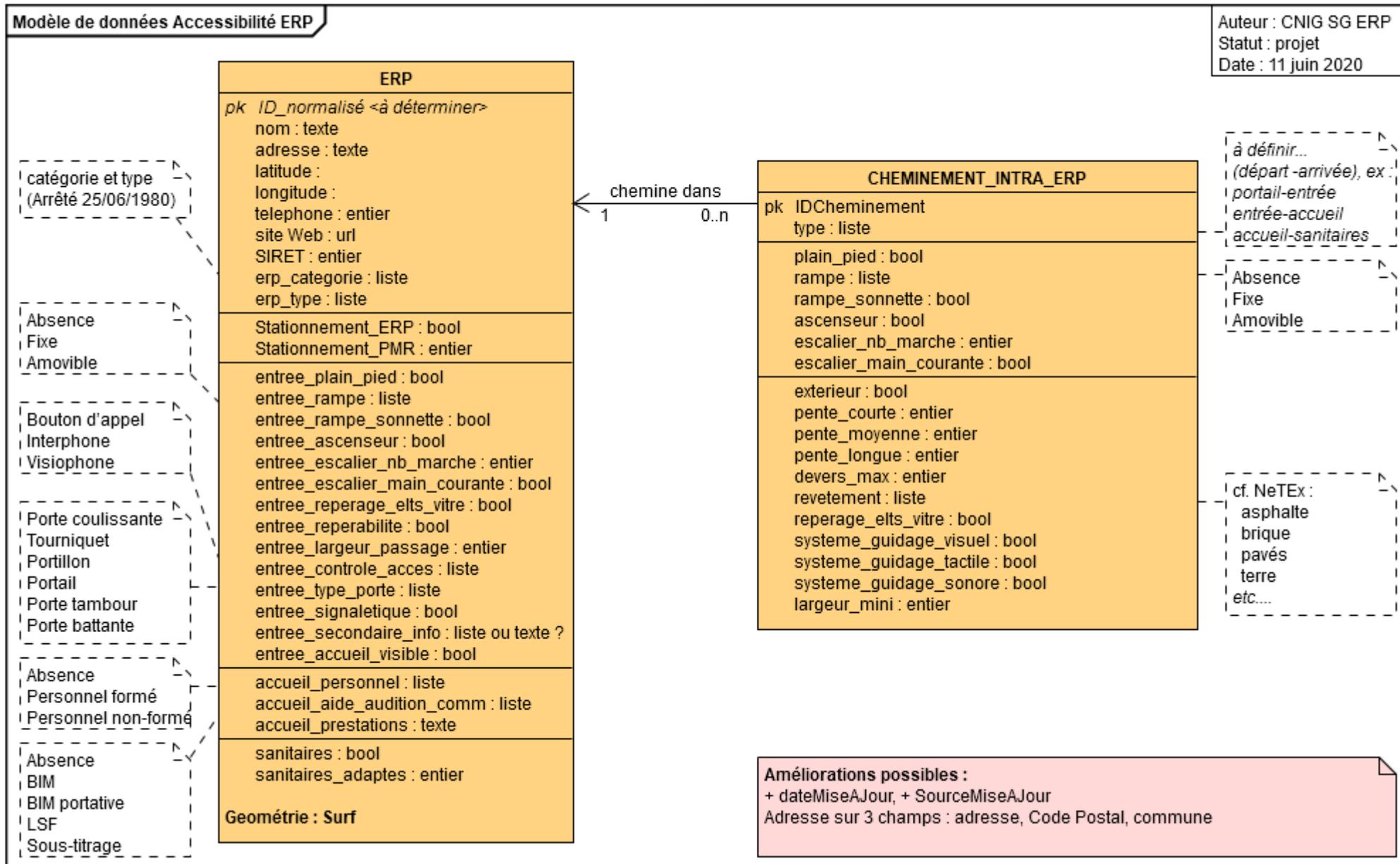
Modélisation de la voirie

Le sous-groupe ERP

- Philosophie « fiche d'information générale »
 - Sans description du cheminement intérieur
 - Description de l'accessibilité jusqu'à la zone d'accueil
- Démarche :
 - lancement : novembre 2019
 - recueil des besoins avec les associations de personnes handicapées
 - recueil des besoins auprès des BE, start-up, collectivités
 - comparaison du modèle avec les modèles existants
 - 26 mai : finalisation du modèle ERP
- Suite prévue :
 - Cet été : test du modèle sur le terrain par Lorient Agglo et CAPB
 - Retour d'expérimentation à la rentrée

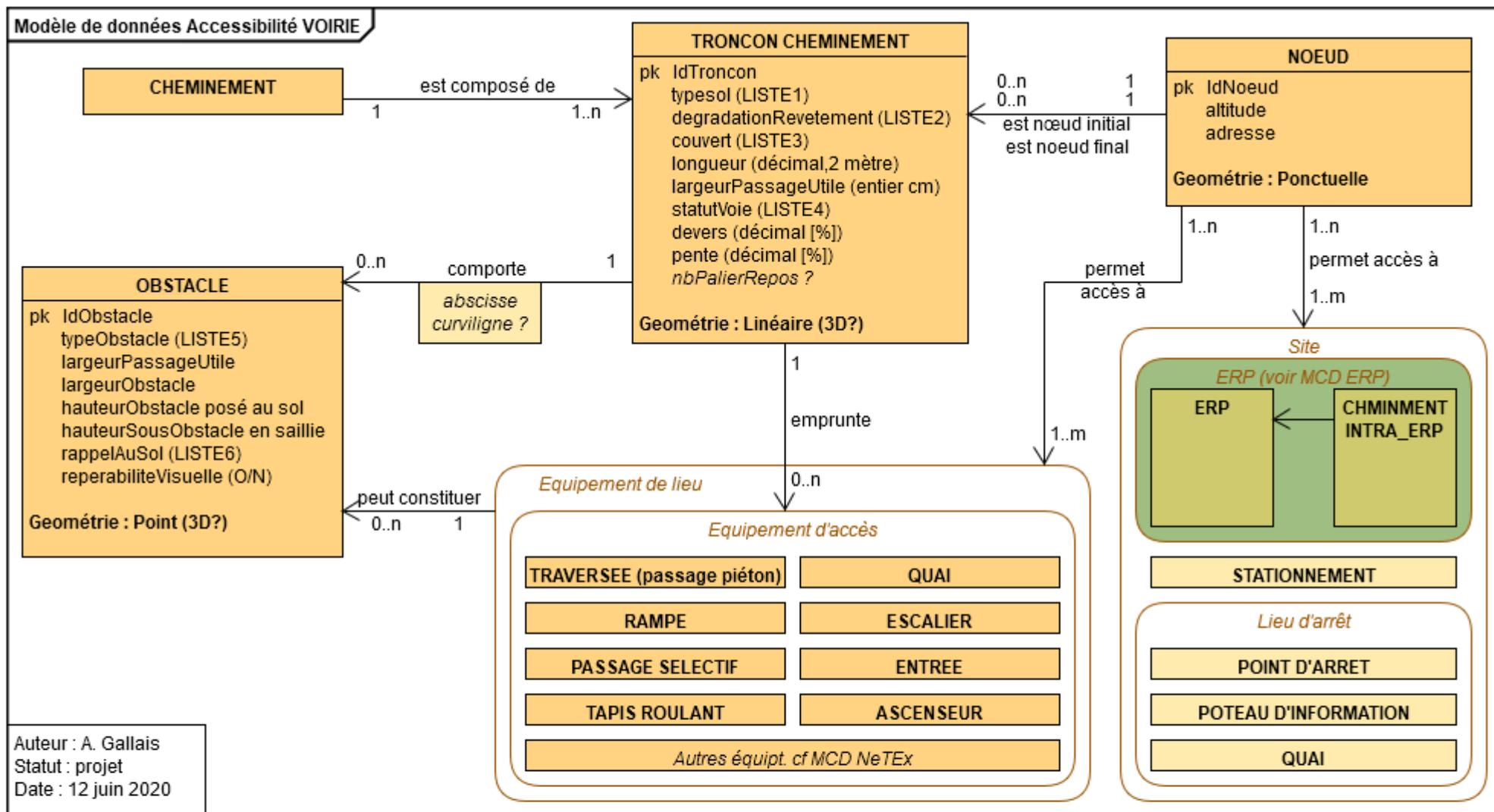
Modèle conceptuel de données ERP

- Résultant des besoins recueillis par le sous-groupe ERP :



Aspects géomatiques - Modélisation de la voirie

Projet de modélisation de la voirie



typesol (LISTE1)

Non meuble / Meuble par temps humide / Constamment meuble

degradationRevetement (LISTE2)

Bon état / Dégradation sans gravité / Dégradation entraînant une difficulté d'usage ou d'inconfort / Dégradation entraînant un problème de sécurité immédiat / Absence

couvert (LISTE3)

Intérieur / Extérieur couvert / Extérieur non couvert

typeObstacle (LISTE5)

Obstacle en surface / posé au sol / en saillie

rappelAuSol (LISTE6)

Elément bas / Surépaisseur / Absence

statutVoie (LISTE4)

Circulation intérieure, Rue classique, Zone 30, Zone de rencontre, Aire piétonne, Voie verte, Autre type de voie inscrite au schéma directeur de la voirie, Statut non renseigné

Conclusions

- De multiples enjeux
- Des échéances réglementaires (LOM) proches
- Un tri-domaine complexe (transport – voirie espace public – ERP)
- Une communauté cohérente et particulièrement motivée
- Démarche à la fois guidée par la normalisation (NeTEx) et le pragmatisme
 - répondre aux besoins des PH PMR
 - limiter les coûts de collecte terrain
- GT Accessibilité met en évidence le besoin d'un registre national des ERP :
 - Comme destination des cheminements prévus par la LOM
 - Collectivités ont obligation de recenser les ERP (CGCL)
 - Plusieurs acteurs impliqués dans la collecte et/ou standardisation des ERP : DMA, Etalab, IGN, SDIS, DDT, Agence numérique de la société civile, etc.
 - Besoin d'identification unique des ERP

Liens utiles

- [Dire, Lire et Faire l'accessibilité : agenda, publications et bonnes pratiques](#)
- [Accessibilité sur le site du CEREMA](#)
- [GT CNIG Accessibilité](#)
- [Format d'échange NeTEx](#)
- [Loi d'orientation des mobilités](#) et [la fiche 5 « LOM et Accessibilité »](#)



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Direction territoriale Ouest

Merci de votre attention

Encore et merci surtout à vous.

C'est véritablement, en toute simplicité et sans politesse aucune, que nous vous relayons l'information que l'attitude de proximité bienveillante que vous avez développée à l'égard des territoires afin de co-construire autant qu'il est possible, une véritable accessibilité tournée vers l'usage, est tout à la fois, une importante source de motivation pour toutes et tous, et le gage d'une véritable avancée.

Bon week-end à vous également

Marie-Jeanne URLACHER

Chargée de Mission Accessibilité

DIRECTION AUTONOMIE

Tél. 03 81 41 22 78



Ville de
Besançon